



ASSOCIATION DES
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LE BREF

ISSN 0847-3560

40, chemin Masters
Moncton (N.-B.) E1A 4S1

le 13 septembre 1993
Vol. 5, n° 5

LOI SUR LES ASSURANCES : *on a enfin l'assurance que ça avance*

Nous avons relevé le problème, posé des questions, rencontré le ministre de la Justice, préparé les preuves à l'appui et tenu modicus à notre position. L'article 20.2(1) de la *Loi* a été interprété et le Bureau d'assurance du Canada, par le biais de son bulletin 144, a fait circuler un avis à tous ses membres, dont voici quelques extraits:

'Nous avons appris dernièrement qu'il se peut que certains assureurs négligent de se conformer aux dispositions de l'article 20.2 de la *Loi sur les assurances*. Afin d'éviter les poursuites en vertu de cet article de la *Loi*, les assureurs voudront peut-être établir une procédure par laquelle, au moment où leur parvient la copie de l'avis de réclamation d'un assuré, il est demandé à ce dernier dans quelle langue officielle il veut être défendu. Grâce à cette information, l'assureur pourra se conformer à l'article 20.2.'

Ceci dit, continuer à nous communiquer toute violation des droits linguistiques des assurés.

AGA...APRÈS LA BAIE DES CHALEURS: LA BAIE DE FUNDY

C'est décidé. Après le succès obtenu par la participation de nos membres lors de l'AGA 1993 à Caraquet, il fut résolu que l'AGA 1994 se tiendrait lors des assises de la réunion d'été du Barreau à St-Andrews le **samedi 9 juillet 1994.**

RÈGLEMENT SUR LES LANGUES OFFICIELLES: L'AJEFNB joue le rôle de chien de garde.

Nous avons adressé une requête très spécifique au Commissaire aux langues officielle et voici un extrait de sa réplique:

'J'estime en effet que l'adoption du récent amendement constitutionnel relatif au Nouveau-Brunswick confirme le besoin de consacrer dans ledit Règlement (Communications avec le public et prestation des services) l'égalité de statut, de droits et de privilèges du public néo-brunswickois en matière de services offerts par les institutions fédérales'.

L'AJEFNB fera un suivi de ce dossier en demandant au gouvernement fédéral d'acquiescer à la recommandation du Commissaire Victor Goldbloom et de modifier le règlement en question.

AIDE JURIDIQUE...AVEZ-VOUS BESOIN D'AIDE?

Nous savons tous que depuis peu notre gouvernement provincial a modifié considérablement le système d'aide juridique. Maintenant, on embauche et contracte directement avec des personnes en pratique privée. Est-ce que les justiciables francophones sont bien desservis? Ont-ils recours à des services dans la langue de leur choix? Partout? Si vous vous heurtez à des problèmes, ou si vous en relevez, faites-nous en part, nous sommes là pour aider nos membres.

UN VICE-PRÉSIDENT ET UNE TRÉSORIÈRE

C'est Maître Luc Desjardins de Bathurst et Maître Odette Snow de Moncton qui agiront respectivement à titre de vice-président et trésorière pour l'année 1993-1994. Est-ce un signe que notre prochain président sera M^e Desjardins?

DANS L'AMBIANCE DU VIEUX PRESBYTÈRE

Le nouveau conseil d'administration pour l'année 1993-1994 a tenu sa première réunion le samedi 28 août 1993, à l'Auberg du Vieux Presbytère, à Bouctouche. C'est un site enchanteur où règne la tranquillité et le confort. Si vous prévoyez un voyage dans la région, n'hésitez pas à y aller. Un séjour à l'auberge, c'est se donner le goût d'y retourner.

UNE REPRÉSENTANTE POUR KENT - NORTHUMBERLAND

La rencontre du C.A. à Bouctouche a également été fructueuse puisque M^e Charlotte Bourque, une toute nouvelle avocate, qui vient d'ouvrir son cabinet à St-Louis-de-Kent, a accepté de se joindre à nos rangs et de représenter les comtés de Kent et Northumberland. Bienvenue parmi nous M^e Bourque et bon succès dans ta carrière.

CRIMJI : VOUS CONNAISSEZ ?

C'est en effet un ouvrage important destiné surtout aux juges qui dirigent des procès avec jury. Le président LeBouthillier a réussi à convaincre l'Institut national de la Magistrature, par le biais de ses représentations à la table du PAJLO en mai dernier, de nous remettre une copie de la version française informatisée des CRIMJI. Nous ne pouvons vous les vendre, toutefois nous sommes libres de faire autant de copie que nous le désirons. Un frais de service, doublage, de port et de manutention sera fixé sous peu pour ceux et celles qui veulent recevoir une copie des sept disquettes.

RÉSURRECTION DU PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

Comme vous le savez sans doute, Mad. la Première Ministre Campbell vient d'annoncer la résurrection de l'ancien Programme de contestation judiciaire sous la bannière du **Programme d'enrichissement de la Charte**.

Cette nouvelle réjouit votre **Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.** mais elle suscite aussi beaucoup de questions à l'égard de l'administration du Programme qui, par le passé, engendrait beaucoup de frais administratifs comparativement à l'argent réservé aux appels.

C'est pourquoi votre **FAJEFCL inc.** demande au Ministre de la justice fédéral, l'Honorable Pierre Blais ainsi qu'à Mad. la Première ministre Campbell de permettre aux associations provinciales de juristes d'expression française de gérer le Programme ou du moins le volet linguistique du Programme. Dossier à suivre...

ET SI JE VOUS PARLAIS DE NOTRE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE?

Deux bonnes nouvelles concernant notre secrétaire générale : elle est enceinte et donnera un petit frère ou une petite soeur à Émilie pour la St-Valentin, en attendant, elle se porte de plus en plus lourdement, mais bien! Et il se peut qu'elle s'envole vers la France pour suivre un cours de formation du 26 septembre au 8 octobre. Il s'agit en effet d'un séminaire de perfectionnement intitulé 'Processus législatif'.

La rédactrice invite les membres à lui faire part de tous commentaires à :

Maître Louise B. Somers
Case postale 789
Saint-Quentin (N.-B.) E0K 1J0
Télécopieur : (506) 235-3323

Publié avec l'aide financière du...
Gouvernement du Québec Bureau
dans les provinces atlantiques